

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2023



Nomenclature : 3.1
2023/92

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 14 décembre 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7
Nombre de conseiller absent : 1

Quorum atteint

Etaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Etaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

MINET Denise (pouvoir DUMORTIER Benjamin), FREMAUX Céline (pouvoir COURBEZ Nadia), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir SILVESTRI Antoine), ROBIL Raphael (pouvoir CASTEL Sylvie), LUCHIER Catherine (pouvoir LEPERS Isabelle), LEQUIEN Valéry (pouvoir LEFEBVRE Ludovic).

Etait absent :

BOGAERD Eric.

POINT N° 15 : Acquisition de la parcelle AC4p

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2021/043 du 28 avril 2021 par laquelle le Conseil décidait d'acquérir la parcelle AC4p pour 677 m² au prix de 19 000€ à la société DUCATIMMO pour pouvoir créer une voie verte depuis la route de Gruson vers le complexe sportif via le city stade et le futur groupe scolaire privé. Le plan du géomètre joint présente la parcelle.

Eu égard au délai qui s'est écoulé et compte tenu de l'intervention du propriétaire pour reprendre la terre stockée sur la parcelle, une nouvelle estimation domaniale a été sollicitée. La demande d'évaluation a été rejetée en considération du fait que seules les demandes concernant, pour les communes de plus de 2 000 habitants, des projets d'acquisition d'immeuble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 euros, les prises à bail d'un montant annuel égal ou supérieur à 24 000€ charges comprises et les cessions quel que soit leur montant sont réglementaires. Le service des Domaines confirme donc que le présent projet d'acquisition ne nécessite pas sa saisine.

Considérant la nécessité de réévaluer le prix d'acquisition en intégrant les frais engagés par la société DUCATIMMO pour la reprise des terres, le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, décide d'acquérir la parcelle AC4p de 677 m² au prix de 21 600€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à cet effet, étant précisé que l'ensemble des frais inhérents restent à la charge de la Commune.

Vote :

Pour : 26

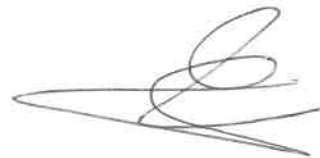
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Denis LESY



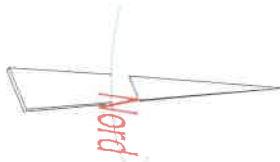
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Plan DE BORNAGE ET DE DIVISION PROVISOIRE

Version 2

NOTA :

Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après acceptation des limites divisaires, division cadastrale et bornage des parcelles.

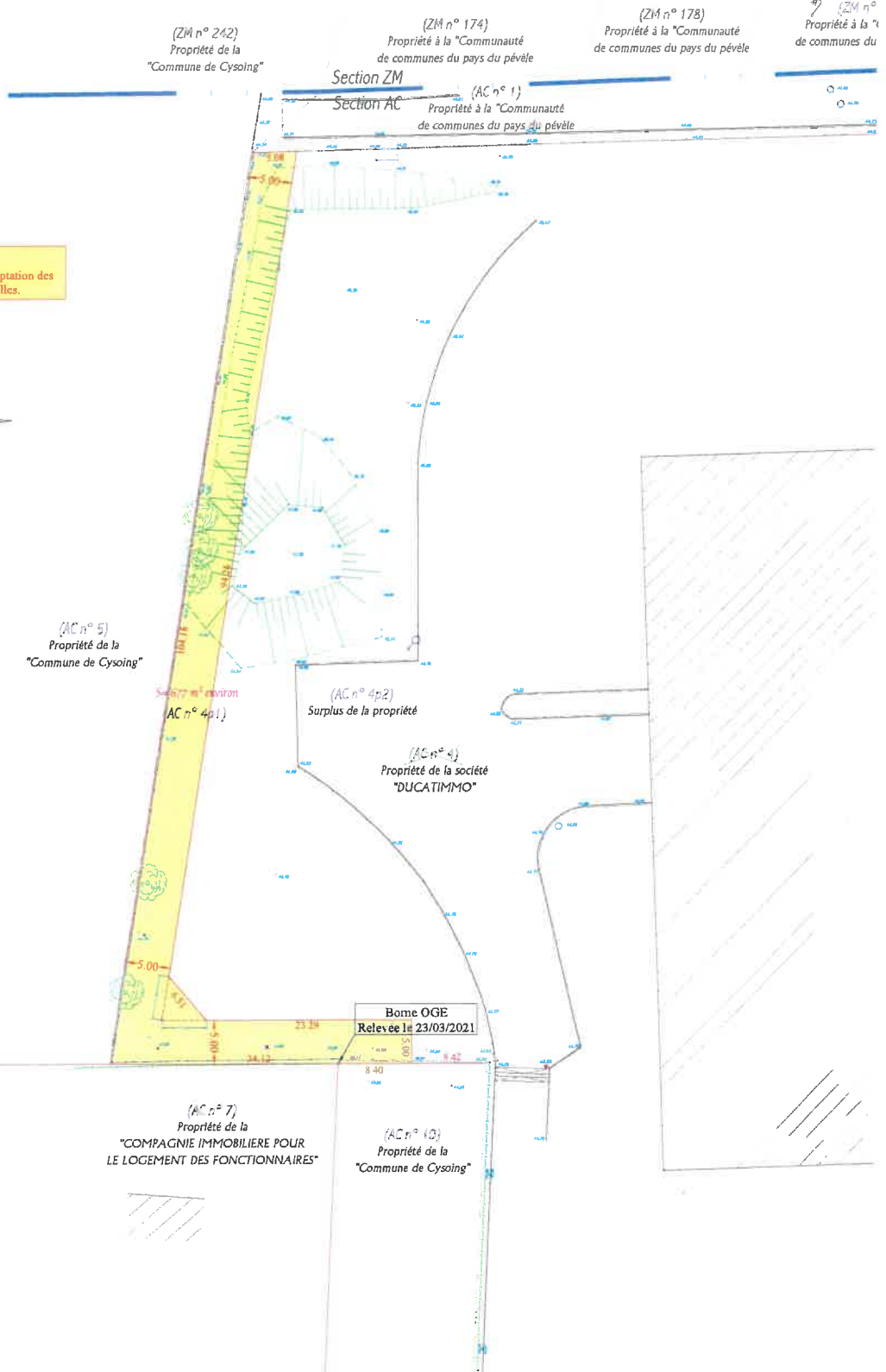


Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le

ID : 059-215901687-20231220-2023_92-DE



LEGENDE :

	limite de propriété		
	limite fiscale (application de la limite cadastrale)		
	bâtiment		arbre feuillu
	construction légère		arbre résineux
	mur, muret		point de niveau
	pillastre		référence cadastrale
	grillage		Tuyau de descente des eaux pluviales
	clôture rigide		fossé, talus
	palissade		
	clôture de pâture		
	bordure		
	caniveau		
	bordure d'arrêt		
	bordurette		
	bord de chaussée		
	bord de chemin		
	haie		
	signe de mitoyenneté / d'appartenance		

Planimétrie : Système RGF CC50 (détermination par G.P.S.)

Nivellement : Système NGF (IGN 69) (détermination par G.P.S.)

ESTADIEU
SCP Antoine Estadieu
géomètre-expert

SCP Antoine Estadieu - 5bis rue Armand Carrel 59000 LILLE

Tel 03.20.85.10.00 - Email : aestadieu@nordnet.fr

Dossier n° 121111

Créé en Mars 2021

Echelle 1/500

(à lire pour 5000)

A	23/03/2021	Relevé des lieux
B	09/04/2021	Etablissement du plan de bornage et de division PROVISOIRE
C	13/04/2021	Modification du plan de bornage et de division PROVISOIRE